

Bulletin Municipal de la Commune de LANARCE

N° 3 - Juillet 2010

Directeur de la publication : Ghislaine FRACCHIA

Le mot de
Madame le Maire



État Civil

1

La vie de notre
commune



L'équipe, le camping, les
logements municipaux

3

Les réalisations
2009 / 2010



Haut débit, site web,
Bibliothèque municipale,
salle polyvalente, Agence
Postale Communale,
recensement, matériel

4

Plan Local
d'Urbanisme



Station d'épuration

6

Vie municipale



Diagnostic agricole, comptes
de la Municipalité, dépôt de
sel, nos amis les chiens,
offense à la personne

8

Lanarce en fête
23, 24 et 25 juillet

12



LE MOT DE MADAME LE MAIRE

C'est avec un certain retard que vous recevez ce troisième bulletin d'information que vous appréciez tous.

Je suis certaine que vous en comprendrez les raisons car vous connaissez les événements qui m'ont affectée ces derniers mois.

A ce propos, je tiens à adresser une fois encore mes chaleureux remerciements à tous les villageois qui, dans ces épreuves, m'ont apporté un soutien moral et une aide que je ne saurais oublier. Une véritable chaîne de solidarité s'est mise en place dans ces moments accablants et je veux témoigner ma gratitude à tous les maillons qui l'ont composée.

Suite page 2



(Suite)

Pour la Commune aussi, 2009 a été une année particulièrement ingrate : un hiver 2008 / 2009 extrêmement rigoureux, comme le pays n'avait plus connu depuis longtemps. L'équipe municipale y a fait face au prix d'une fatigue et d'efforts intenses. Christian en particulier n'a pas ménagé sa peine pour limiter les dégâts !

Cet hiver faisait suite à la crue de novembre 2008 qui a apporté bien des problèmes à de nombreux habitants et dont les conséquences sont longues à s'effacer.

Mais sur notre plateau, la vie n'est pas un long fleuve tranquille mais plutôt un torrent tumultueux. Il faut savoir l'accepter, faire face, se redresser et continuer à avancer.

C'est ce que fait la Municipalité. Elle poursuit son travail, persévère dans ses projets (la station d'épuration, la réhabilitation de logements sociaux en sont les plus marquants), et assure la gestion courante et son cortège de problèmes.

Le Village n'a pas été abattu, loin de là. Lanarce s'est redressé et prépare avec entrain sa grande fête des 23, 24 et 25 juillet 2010 qui sera comme la démonstration de sa vigueur, de sa joie de vivre, de sa convivialité et de sa détermination à continuer encore et toujours d'aller de l'avant.

*Madame le Maire,
Ghislaine Fracchia*

État Civil 2009

Nous n'avons oublié qu'un seul instant Marie DUNY décédée en 2008. Que Josette Duny-Biscarel, sa fille, soit rassurée, Marie (sa Maman) repose en paix.

Décès :

Andrée BONNEFOY
Reine BONNEFOY
Paulette BREYSSE
Jean PUZZI
Hélène COUDENE
Berthe LOURDIN
Marie LHERMET

Mariage :

Armelle COUDENE et Lionel PUZZI

Naissance :

Léa JACQUET
Augustine GUIDOT

Une pensée pour Sœur Marie-Agèle

Pour son départ de notre village, les habitants ont su montrer leur attachement à Sœur Marie-Angèle dans un grand élan de cœur ; c'est avec beaucoup de tristesse que nous l'avons vu partir pour la Maison de Retraite où elle vit désormais.



L'équipe municipale

Face à l'absence prolongée de la secrétaire de mairie, Mme Lanchais, il a été décidé de procéder à des remplacements. Nous avons aujourd'hui dans notre équipe Marie-France et Claudine. Leurs compétences dans des domaines très complémentaires (comptabilité, gestion, informatique, communication, qualité des contacts, etc.) sont un plus indéniable pour la Commune de Lanarce.

Nous avons la chance que leur efficacité et leur dévouement n'ont pas eu d'impact financier sur le budget de la Commune.

Merci aussi à Christian Coin et à René Vidal, nos deux employés municipaux qui ne ménagent pas leur peine pour l'entretien et l'embellissement du Village.

Mauricette, nouvellement nommée Agent gérant l'Agence Postale Communale accueille toujours aussi gentiment le public en poursuivant pleinement ses fonctions de gestion de de l'APC.

Camping Municipal

Mallory JACQUES a été nommé régisseur du Camping Municipal pour cette saison estivale 2010. Encourageons Corinne, sa compagne et Mallory lui même à s'investir pleinement dans ce cadre naturel, magnifiquement installé au bord de l'Espézonnette

Les projets d'aménagement

Investissement, développement seront une opportunité économique pour notre village d'autant plus que le projet de restructuration du Camping Municipal - le bloc d'accueil, les sanitaires et la création d'un espace de vie communautaire - devra voir le jour dès l'automne prochain.



Les plans sont consultables en Mairie

Brèves

Logements

Trois logements municipaux sont en cours de réhabilitation dans les anciens bâtiments municipaux (mairie, salle municipale et l'appartement situé au-dessus de la Poste).



Les travaux ont commencé ce printemps et nous espérons bien qu'ils seront terminés au printemps 2011.



A cette occasion nous tenons à remercier pour leur aide financière :

L'État



Le Conseil Régional Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région

Le Conseil Général de l'Ardèche

ardèche
LE CONSEIL GENERAL

Haut débit - Internet

Un projet a été développé par la société Ardèche Drôme Numérique pour desservir les zones blanches du plateau ardéchois. Lorsque ce projet a été dévoilé nous avons constaté avec surprise que Lanarce n'était pas raccordée à ce nouveau réseau de fibre optique pour des raisons qui ne nous ont pas paru justifiées.

Soucieux des intérêts des entreprises présentes sur la Commune, du développement de notre Village mais surtout de notre volonté d'offrir à tous les habitants la possibilité de communiquer et d'accéder aux technologies nouvelles sans discrimination nous avons pris contact avec les initiateurs et porteurs du projet public qui, dans un premier temps, ne nous ont pas écoutés.

C'est pourquoi, à la demande des autorités compétentes, la Municipalité de Lanarce a été entendue dans le cadre d'une enquête administrative et judiciaire ouverte par Monsieur le Procureur de la République de Privas. Afin de ne pas créer de polémique, la Municipalité n'a pas porté plainte mais elle a demandé l'ouverture d'une enquête administrative pour qu'une solution acceptable pour tous soit proposée.

Pour l'avoir expérimenté en matière de télévision vous n'êtes en effet pas sans savoir que la solution "satellite" est peu fiable, dépendante des conditions atmosphériques et en ce qui concerne internet souvent limitée en débit.

En attendant et pour dépanner ceux qui ont absolument besoin du haut débit la Municipalité leur propose de venir occasionnellement se contacter dans les locaux de la Mairie et utiliser le réseau dont elle bénéficie déjà.

Bibliothèque municipale

La Bibliothèque Municipale est actuellement hébergée dans les locaux de la Mairie. À l'avenir elle aura un local dédié dans les nouveaux locaux de l'APC.

Animée par Nelly MOLINER, elle est régulièrement alimentée par le Bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Conseil Général.

Tous les genres y sont présents : philosophie, histoire, sciences et techniques, géographie, romans bien sûr (français ou étrangers, classiques, modernes ou policiers, science-fiction BD, vie pratique, tous vos goûts peuvent être satisfaits. Sans oublier des ouvrages en très gros caractères pour les personnes ayant des problèmes de vue.

Adhésion : 2€ par famille et par an

Permanence : lundi 10 à 11 h et mardi 17 à 18 h



Site web

Dans le but d'ouvrir le Village et de le faire connaître, nous avons profité des compétences de Claudine pour créer un site Web. Nous la remercions chaleureusement.

Ce support est ouvert à tous les acteurs économiques du Village qui sont partie intégrante de son identité, il est en perpétuel devenir, n'hésitez pas à le consulter et à venir en Mairie faire des suggestions pour l'étoffer.

www.lanarce.fr

Salle Polyvalente "La Launiat"

Face au désengagement de l'architecte, il y a eu lieu de suppléer à ses responsabilités. Les contacts auprès des entreprises dites « sous réserves » ont été pris et les travaux restés en suspend ont été menés à terme. En accord avec le Bureau de Contrôle Véritas et Mme le Maire, la Commission de Sécurité de Largentière réunie le 10 juin 2009 a donné un avis favorable au fonctionnement de cet établissement à l'exception du local réserves qui, ayant un volume de plus de 50 m³, présente un risque important pour la sécurité du public. La déclaration d'achèvement des travaux a été faite le 12 août 2009.

C'est à l'occasion de la « première galette de Rois » que Mme le Maire et les habitants du Village, venus nombreux, ont fêté la nouvelle année et baptisé cette salle. M. le Maire Adjoint remontant aux racines de la Commune nous apprenait que le village s'appelait *Launiat* en 1173 avant de prendre en 1464 le nom de *Lo Narso* qui signifie marécage en patois.

Agence Postale Communale Office de Tourisme Communautaire

Respectant les deux délibérations votées en novembre 2006 et vu la décision d'installer définitivement l'Agence Postale Communale dans les locaux municipaux au bas du Village, objets du bail emphytéotique, l'installation de l'APC dans le bâtiment de l'Office de Tourisme Communautaire a dû être purement et simplement abandonnée. Toutes les clauses et conditions y afférentes se sont trouvées caduques et de nul effet.

Le bâtiment touristique est passé alors à la seule charge de l'Office de Tourisme Communautaire

Les signatures de ce bail emphytéotique ont été portées par les deux parties par acte notarié rédigé par Maître ALLARY, Notaire à PRADELLES en date du 25 août 2009.

S'en est suivi un projet ambitieux :

- des travaux ont été entrepris dans l'ancienne salle municipale pour y accueillir l'APC dans sa forme officielle (aménagement des locaux approprié au public, mise en place des enseignes et du mobilier "la Poste")
- un emplacement est réservé à la "Bibliothèque Municipale" qui se distinguera très prochainement par une installation mieux adaptée pour l'ensemble des villageois, dans les locaux de l'APC.

Brèves

Recensement

Le Village de Lanarce a procédé au recensement de la population durant les mois de janvier et février 2010. La Municipalité tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont accueilli Mme Jocelyne STIEFFEL et lui ont réservé le meilleur accueil.

Une pensée aussi pour Claudine dans son rôle de coordinatrice qui a travaillé "dans l'ombre" en étroite collaboration avec Jocelyne.

Tenues toutes deux au secret professionnel, elles ont contribué à ce que ce recensement permette à la fois de connaître la population mais aussi de fournir des statistiques sur le nombre d'habitants, sur leurs caractéristiques, etc.

Chasse-neige



Prévoyant d'autres hivers rudes et consciente de la vétusté du chasse-neige actuel, la Municipalité a investi dans l'achat d'un nouveau chasse-neige et d'une saleuse afin de répondre au mieux aux besoins des Lanarçois.

Vous avez pu apprécier le travail de la saleuse qui a déjà fait ses preuves au cours de l'hiver 2009/2010.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme)



La Commune de Lanarce, qui comptait 173 habitants en 2006, connaît une forte déprise démographique et un vieillissement de sa population.

La Municipalité souhaite mettre en place un projet d'aménagement et de développement durable adapté aux besoins, notamment en terme de service à la personne et axé sur ce qui fait la force de Lanarce : le patrimoine rural, environnemental, paysager et montagnard.

Les grandes orientations du P.L.U. sont ainsi :

Faire face au vieillissement de la population en renforçant le village par la mise en place :

- d'une politique de l'habitat, cohérente et équilibrée en terme de logements locatifs,
- d'une offre foncière destinée à l'accueil de résidents permanents,
- d'un niveau d'équipements et de services adaptés à la demande et aux besoins.



Accompagner le passage d'une économie agricole à une économie agri-touristique :

- en renforçant la position de "village étape" de Lanarce,
- en mettant en valeur les atouts touristiques (environnement, paysage, patrimoine montagnard, etc.),
- en préservant les zones agricoles homogènes de tout risque de morcellement ou de mitage urbain.

Préserver et mettre en valeur les sites naturels et les grands ensembles paysagers, agricoles et forestiers :

- en appliquant strictement les dispositions réglementaires de préservation des sites Natura 2000 et des ZNIEFF,
- en assurant une qualité de l'eau optimale, notamment sur les têtes de versants qui alimentent les zones humides,
- en communiquant d'avantage sur le patrimoine naturel des tourbières (sentier pédagogique...)
- en préservant le patrimoine forestier et en mettant en valeur son intérêt paysager local et touristique,
- en luttant contre la fermeture des zones agricoles par l'enfrichement,
- en conservant le paysage naturel sur les buttes qui dominent le village (Montalafia, la Font du Rayol, la Butte de Sauvageon),
- en prenant en compte les risques naturels et plus particulièrement le risque d'incendie de forêt.



Protéger le patrimoine archéologique et approfondir les découvertes sur le bois du Fautre.

Brèves

Station d'épuration

Dans le cadre européen de la protection de l'eau, toutes les communes sont tenues de se doter d'une station d'épuration.

Des subventions à hauteur de 80 % étaient allouées à l'époque à condition d'en faire la demande avant 2005.

Il se fait que cette demande n'a pas été faite en temps et en heure pour la Commune de Lanarce.

A ce jour, la Communauté de Communes est mise en demeure par Monsieur le Préfet de l'Ardèche de construire cette station d'épuration à Lanarce.

Les subventions (si elles sont accordées) seront de l'ordre de 50 % ce qui entraîne un surcoût à la charge de notre Municipalité.

Ce surcoût sera couvert par un emprunt.

Gymnastique

Mme le Maire rappelle aux habitants de Lanarce l'existence de séances de gymnastique douce et relaxation ouvertes à tous, petits et grands !

Monique, responsable du groupe est toujours là pour vous accueillir.

Inscription : 30 € pour 10 séances
Horaire : Mardi de 20 à 21 h (hors vacances scolaires)

Vie municipale

Diagnostic Agricole

En séance du 18 mai 2009, votre Conseil Municipal a décidé, dans une logique de développement durable, de gestion raisonnée et équilibrée de l'espace, et afin d'assurer une vision à long terme de son territoire, de mettre en place un Diagnostic Agricole.

Le but de ce Diagnostic Agricole est de :

- répondre à la demande des agriculteurs en place en ce qui concerne l'amélioration de leur foncier existant afin de leur permettre de se maintenir et de se développer dans de bonnes conditions,
- soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles sur notre Commune,
- gérer "dans la paix sociale" les sectionnaux dont les droits de propriétés et d'usages sont actuellement contestés dans le cadre d'une procédure judiciaire impliquant la Commune depuis plusieurs dizaines d'années.

Dans sa lettre du 4 mars 2010, Mme le Maire a proposé au Président de la Communauté de Communes « entre Loire et Allier » de conduire cette réflexion dans le cadre de la Communauté de Communes, en effet les problématiques agricoles sont partagées par l'ensemble du territoire.

Par sa réponse du 13 avril 2010, M. Albert ENJOLRAS (Maire Adjoint de la municipalité de Coucouron) a informé Mme le Maire que ce diagnostic était effectivement intéressant et nécessaire, que les Présidents des trois Communautés de Communes "entre Loire et Allier", "Cévennes et Montagne Ardéchoise" et "Sources de la Loire" soutiennent ce projet qui aura des répercussions positives si chaque élu agit de manière responsable dans le but de favoriser des installations et que nous travaillons de manière unie pour que l'agriculture demeure dans nos Communes.

Les comptes de la Municipalité

Vote taxes locales directes

Taux d'imposition applicable pour l'année 2010 à chacune des taxes locales :

Taxe d'habitation (4,38 %) Taxe foncière (bâti) (4,60 %) Taxe foncière (non bâti) (40,38 %)

Vote du Compte administratif 2009

- Commune

Fonctionnement

Report excédentaire....	38 882,85 €
En dépenses.....	189 402,92 €
En recettes.....	294 054,56 €
Excédent de clôture....	143 534,49 €

Investissement

Déficit reporté.....	30 704,25 €
En dépenses.....	146 634,88 €
En recettes.....	230 860,25 €
Résultats/clôture..	53 521,12 €
RAR en dépenses...	58 170,00 €
En recettes.....	6 825,00 €
Excédent /résultat définitif	2 176,12 €

- Service de l'Eau

Fonctionnement

Report excédentaire....	5 613,01 €
En dépenses.....	18 978,55 €
En recettes.....	26 661,89 €
Excédent de clôture....	13 296,35 €

Investissement

Excédent reporté.....	20 515,09 €
En dépenses.....	23 925,99 €
En recettes.....	17 348,17 €
Excédent de clôture...	13 937,27 €

Vote du Budget primitif 2010

- Commune

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de 398 108 € et pour l'investissement à la somme de 342 422 €

- Service de l'Eau

Les dépenses de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 28 991 € et pour l'investissement à la somme de 85 415 €

Le tarif du m³ de l'eau a été porté à 0,33 cts et ce, au 1^{er} m³ consommé.

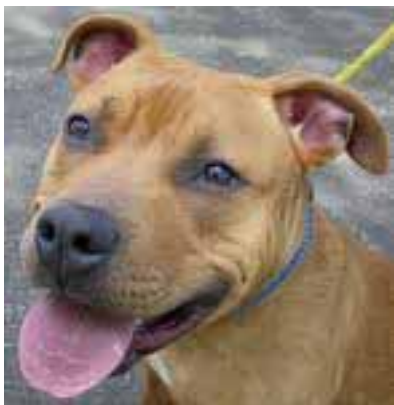
Le prix de l'abonnement quant à lui reste inchangé, soit 30,49 €

Dépôt de sel

Le projet concernant le dépôt de sel à l'intérieur du bourg au lieu-dit La Bruge a été définitivement abandonné par la Municipalité à cause des nuisances que cela aurait occasionnées aux habitants de Lanarce.

En revanche nous avons proposé un projet d'implantation des services de la DIR-Massif Central sur une parcelle communale située au lieu-dit du Pont de La Peyre – projet qui a été accepté par les services de la DIR (un CU est en cours d'instruction).

Nos amis les chiens



Nous tenons ici à rappeler quelques principes juridiques pour les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories afin que certains de ces propriétaires ne puissent faire de fausses interprétations des dites lois et de leurs applications.

Les propriétaires de ces types de chiens peuvent trouver les références de ces textes de lois sur www.interieur.gouv.fr ou bien s'adresser directement à la Mairie, un dossier est consultable sur place.

Avant tout, nous rappellerons que la loi protège les animaux et que les tribunaux sanctionnent les personnes (y compris les propriétaires) qui leur infligent des mauvais traitements ou qui sont responsables envers eux de cruauté.

La loi de 1976 reconnaît à l'animal le statut "d'être sensible" les personnes qui portent atteinte à la vie ou à l'intégrité physique d'un animal (volontairement ou involontairement) encourrent des amendes allant de 450 à 1500 €.

Les chiens de 1^{ère} (pit-bull...) et 2^{ème} catégorie (rottweiler...) sont des chiens classés dans la catégorie des chiens dangereux. La loi impose que les chiens de 2^{ème} catégorie soient tenus en laisse et muselés dans les lieux publics.

Depuis le 20 juin 2008, elle est renforcée et contraint les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à obtenir un permis de détention, permis délivré par le Maire du lieu de résidence, après que le propriétaire ait fourni les documents exigés par la loi.

Mme le Maire tient à préciser qu'aucune morsure n'a été déclarée en Mairie depuis le début de son mandat et que donc aucun chien n'a dû être euthanasié sa demande. Tout chien ayant été euthanasié, l'aurait été sur la seule décision de son propriétaire.

Vu le décret n° 2008-1158 du 10 novembre 2008 relatif à l'évaluation comportementale des chiens prévue à l'article L211-14-1 du Code Rural et à son renouvellement, Madame le Maire a dû prendre un arrêté portant réglementation sur la détention des chiens dangereux.

L'éducation et la surveillance des chiens sont primordiales, un appel est lancé à la responsabilité des maîtres détenteurs de chiens dits dangereux qui doivent notamment soumettre leur animal à une évaluation comportementale dans le cadre d'une consultation vétérinaire.

Offense à la personne

En date du 29 novembre 2009, M. Cyrille BELIN, Conseiller Municipal, ex Maire, bien qu'il l'ait nié en Conseil Municipal, a porté plainte contre Mme le Maire pour « "Faux et usage de faux" dans un document administratif.

Le "Faux et usage de faux" est juridiquement un délit grave et une telle plainte, lorsqu'elle n'est pas fondée, représente une atteinte morale importante pour la personne attaquée.

Or, il s'avère que cette plainte n'était pas fondée, que, lorsque l'erreur administrative a été faite en mai 2008, M. BELIN était présent et ne l'a pas signalée, enfin la dite "erreur" a été corrigée immédiatement auprès de la Sous-Préfecture.

En date du 4 février 2010, voici ce que M. BELIN, auditionné par le Maréchal des Logis Chef Conte a déclaré par Procès Verbal à la Gendarmerie de Lanarce où il était convoqué :

*« ... je confirme que suis à l'origine du dépôt de plainte contre Mme le Maire de Lanarce, Mme FRACCHIA Ghislaine, en date du 29 novembre 2009.
Je prends connaissance que l'enquête diligentée par vos services conclu à une non constitution de l'infraction dénoncée en raison d'une carence d'élément moral caractérisée par une faute non-intentionnelle de Mme le Maire ... »*

Mme le Maire a porté plainte pour diffamation avec intention de nuire, afin que ce type d'attaque ne se reproduise plus car cela représente une dépense financière pour le village (frais d'avocat), une nuisance morale et une perte de temps pour elle-même et son équipe municipale. Ce temps et cet argent doivent être dévolus au village et à ses habitants.



Lanarce en fête

23, 24 et 25 juillet 2010

23 juillet :
à partir de 15 h

Concours de boules

Bal Musette (accordéon, guitare)
dans l'enceinte du Camping
entrée gratuite

informations : 06 47 85 28 75

24 et 25 juillet : Ball Trap
informations : 06 16 61 27 01

24 juillet à 20 h 30 en

l'église de Lanarce concert

Choeur de Chambre Cadenza

Entrée libre, participation à la discrétion des auditeurs.

25 juillet : Vide grenier
de 8 h à 18 h au cœur du village
ouvert à tous

Pour toute information s'adresser à
Mairie de Lanarce

Tél : 04 66 69 47 87 - 06 84 93 68 60
mairie.lanarce@orange.fr / www.lanarce.fr

IPNS



Le Choeur de chambre Cadenza

Six voix de Femmes
a capella

Comme l'année dernière, le Choeur de Chambre Cadenza revient nous charmer en l'église de Lanarce le samedi 24 juillet à 20 h 30.

Six voix de femmes a capella interpréteront des œuvres sacrées et profanes de la Renaissance à nos jours donnant ainsi un attrait nouveau pour ces musiques parfois écrites pour des chœurs à voix mixte.

Pas de direction pendant les concerts puisque le chef de chœur fait partie des chanteurs

Participation libre